

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session régulière de l'assemblée du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le lundi 7 juillet 2025, à 19h30, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril Nathalie Bonneville Karine Clouâtre Geneviève Girard
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.

2025-07-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre et appuyé par M. Martin Carrier:

L'ouverture de l'assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Malouin et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté, en laissant le point **varia ouvert.**

Adoptée à l'unanimité

2025-07-003 Adoption des procès-verbaux du mois de juin 2025

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du mois de juin a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture.

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville et appuyé par M. Martin Carrier :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière et de la consultation publique du 2 juin 2025, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-004 Rapport de l'inspecteur pour le mois de juin 2025

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspecteur du mois de juin 2025.

Il est proposé par M. Martin Carrier et appuyé par M. Jacques Malouin :

D'adopter le rapport des permis émis du mois de juin 2025 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-005

**Demande d'appui à la CPTAQ – Aliénation,
lotissement et utilisation autre qu'agricole du lot
4 564 949 et 4 564 950**

- CONSIDÉRANT** la demande de conformité à la réglementation municipale et l'examen des éléments énumérés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;
- CONSIDÉRANT** le dossier de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ du demandeur expliquant le projet;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a aucun autre emplacement disponible pour le demandeur;
- CONSIDÉRANT** que la possibilité d'utilisation de ce lot à des fins agricoles est impraticable;
- CONSIDÉRANT** que les limites de l'ensemble du secteur sont clairement définies et que l'utilisation autre qu'agricole sur les lots visés ne modifie en rien les superficies ni la pratique de l'agriculture des lots contigus;

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par Mme Karine Clouâtre :

D'appuyer la demande du requérant, le tout tel que présenté sur le formulaire d'autorisation de la CPTAQ et les documents et plans annexés;

Que la présente demande est conforme à la réglementation municipale;

Adoptée à l'unanimité

2025-07-006

**Validation des données, rédaction de la politique
MADA / Familiale**

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a entrepris une démarche de développement d'une Politique Municipalité amie des aînés (MADA) intégrée à une Politique familiale municipale (PFM), afin d'assurer le mieux-être de l'ensemble de sa population, incluant les aînés, les familles et les jeunes;
- CONSIDÉRANT** que cette démarche a été menée en concertation avec les citoyens, les organismes du milieu, les partenaires institutionnels et les membres du comité de pilotage, dans un souci d'inclusion et de représentativité;
- CONSIDÉRANT** que le diagnostic territorial ainsi que les consultations citoyennes ont permis de dresser un portrait fidèle des besoins, préoccupations et attentes de la population de Sainte-Anne-de-Sabrevois;
- CONSIDÉRANT** que les données recueillies ont été validées par le comité de pilotage et que celles-ci servent de fondement à la Politique MADA / Familiale ainsi qu'au plan d'action qui en découle;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite officialiser l'adoption de cette politique comme cadre de référence pour guider ses actions futures en matière de développement social, d'infrastructures, de loisirs, de transport, de sécurité, de logement et d'inclusion intergénérationnelle;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyé par M. Jacques Malouin et résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois entérine le rapport de validation des données issues de la consultation publique et du diagnostic territorial dans le cadre de la démarche MADA / PFM;

QUE la Politique MADA / Familiale ainsi que son plan d'action soient officiellement adoptés par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

QUE la Municipalité s'engage à mettre en œuvre les actions prévues dans le plan, à en assurer le suivi et à maintenir une démarche participative avec les citoyens et partenaires du milieu;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-007

Entente SPCA-Roussillon, prolongation 1 ans

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite assurer la protection et le bien-être des animaux sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la SPCA Roussillon offre des services de contrôle animalier, de refuge, de soins et de sensibilisation qui répondent aux besoins de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité entretient une entente de collaboration avec la SPCA Roussillon depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la SPCA Roussillon a proposé une prolongation de l'entente actuelle pour une période additionnelle d'un (1) an, soit pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que le coût de cette entente est établi à 3,75 \$ par citoyen, pour un total estimé à 8 325 \$, basé sur une population municipale de 2 220 citoyens;

CONSIDÉRANT que cette dépense est jugée raisonnable et qu'elle est prévue au budget municipal 2025;

Il est proposé par M. Jacques Malouin appuyé par Mme Karine Clouâtre et résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la prolongation de l'entente avec la SPCA Roussillon pour une durée de douze (12) mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2025;

QUE le coût de l'entente, établi à 3,75 \$ par citoyen pour un montant total de 8 325 \$, soit approuvé et payé selon les modalités convenues avec la SPCA Roussillon;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation requise pour officialiser ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-008

Évaluation de chien, potentiel de dangerosité

- CONSIDÉRANT** qu'un incident impliquant un chien appartenant à un résident de Sainte-Anne-de-Sabrevois s'est produit sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- CONSIDÉRANT** que cet incident soulève des préoccupations quant au comportement et au potentiel de dangerosité de l'animal;
- CONSIDÉRANT** que la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ c. P-38.002), les municipalités sont habilitées à exiger qu'un chien soit soumis à une évaluation comportementale effectuée par un vétérinaire titulaire d'une formation en comportement canin;
- CONSIDÉRANT** que cette évaluation permettrait de déterminer si l'animal représente un risque pour la sécurité publique et de recommander les mesures appropriées, le cas échéant;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, appuyé par M. Martin Carrier et résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois demande officiellement au propriétaire du chien impliqué dans l'incident survenu à Saint-Jean-sur-Richelieu de faire évaluer son animal par un vétérinaire titulaire d'une formation en comportement canin, conformément à la réglementation provinciale en vigueur;

QUE l'évaluation soit réalisée dans un délai raisonnable à compter de la notification officielle, et que les résultats soient transmis à la Municipalité;

QUE la Municipalité se réserve le droit de prendre toute mesure jugée nécessaire en fonction des conclusions de l'évaluation, dans l'intérêt de la sécurité publique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire du chien ainsi qu'aux autorités compétentes, incluant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, pour information.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-009

PSRMM, Plan de Sécurité Routière en Milieu Municipal

- CONSIDÉRANT** que la MRC du Haut-Richelieu, dans le cadre de son Plan de sécurité routière en milieu municipal (PSRMM), prévoit intervenir sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sabrevois afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, notamment les cyclistes;
- CONSIDÉRANT** que les axes visés incluent des routes municipales fortement utilisées, soit :
- la Montée Bertrand,
 - le rang Saint-Louis,
 - le rang Bord-de-l'Eau,
 - la 36e Avenue,
 - ainsi que de la 21e avenue à la 25e Avenue (piste Cyclable);

CONSIDÉRANT que ces interventions visent l'aménagement ou l'amélioration d'une piste cyclable ainsi que d'autres mesures de sécurité (signalisation, marquage, rétrécissement de voie, etc.);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie les démarches visant à favoriser une cohabitation sécuritaire entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit dans une volonté régionale d'encourager les déplacements actifs et d'augmenter la sécurité routière en milieu rural et semi-urbain;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Karine Clouâtre et résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois appuie les interventions prévues dans le cadre du PSRMM sur son territoire, telles que planifiées par la MRC du Haut-Richelieu;

QUE la Municipalité autorise l'accès au territoire municipal pour les fins des travaux liés à la sécurité routière et cyclable sur les tronçons suivants : Montée Bertrand, rang Saint-Louis, rang Bord-de-l'Eau, 36e Avenue, ainsi que de la 21e à la 25e Avenue;

QUE la Municipalité s'engage à collaborer avec la MRC pour la planification, la réalisation et le suivi des interventions, selon les modalités techniques et financières établies;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Haut-Richelieu pour fins de documentation et de coordination.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-010 Programme PUIT, aide financière-réfection installations septiques

La Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois souhaite informer ses citoyens de la possibilité de déposer une demande dans le cadre du Programme PUIT, un programme gouvernemental d'aide financière destiné à soutenir les propriétaires dont les installations septiques sont désuètes ou non conformes.

Objectif du programme :
Aider financièrement les résidents à mettre aux normes leurs installations septiques individuelles.

Montant d'aide :
Jusqu'à 5 500 \$ par propriété admissible.

Conditions :
Pour que la Municipalité puisse soumettre une demande officielle au ministère, au moins 25 citoyens doivent démontrer un intérêt réel à participer au programme.

La Municipalité fera parvenir par la poste un avis afin de recueillir le nom des personnes intéressées à se prévaloir de la subvention.

2025-07-011 Projet de pavage Grand-Sabrevois, appel d'offre

CONSIDÉRANT que le chemin Grand-Sabrevois nécessite des travaux de pavage afin d'améliorer la qualité de la chaussée, la sécurité routière et le confort des usagers;

- CONSIDÉRANT** que le projet de pavage représente une dépense excédant le seuil de dépenses obligeant la Municipalité à procéder par appel d'offres public, tel que prévu dans le cadre législatif applicable;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit utiliser le **Système électronique d'appel d'offres (SEAO)** pour assurer la transparence, l'équité et la conformité de la démarche d'approvisionnement;
- CONSIDÉRANT** que les documents nécessaires à l'appel d'offres (plans, devis et clauses administratives) seront préparés par les professionnels mandatés par la Municipalité;

Il est proposé par M. Martin Carrier et appuyé par M. Jacques Malouin, et résolu :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise la publication d'un appel d'offres public via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réalisation des travaux de pavage du chemin Grand-Sabrevois;

QUE les documents nécessaires à cet appel d'offres soient préparés conformément aux normes techniques, administratives et légales en vigueur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents requis pour le lancement de l'appel d'offres et le suivi de la démarche;

QUE la Municipalité se réserve le droit d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, suivant l'analyse complète des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-012 Programme PEP, Programme d'aide En Patrimoine, volet 4.2

CONSIDÉRANT l'ouverture du programme d'aide financière pour la réfection de bâtiments patrimoniaux, par la MRC du Haut-Richelieu ;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par Mme Karine Clouâtre :

De déposer les demandes d'intention pour la rénovation des bâtiments Musée Honoré-Mercier, et de l'ancienne Église Anglicane (CAS) ;

Adoptée à l'unanimité

2025-07-013 Programme PRIMEAU, sélection du projet rang du Bord-de-l'Eau

CONSIDÉRANT la lettre d'admissibilité de notre projet par la Direction des infrastructures du MAMR pour un montant 1 531 100 \$ en aide financière ;

Il est proposé par M. Jacques Malouin, et appuyé par M. Martin Carrier :

De demander la sélection de projet et de réserver la possibilité de parfaire le tableau des propriétés admissibles et de préciser certains éléments du dossier ;

De mandater notre firme de consultant-ingénieur afin de finaliser les plans et devis définitifs, documents d'appel d'offres, et l'estimation définitive des coûts du projet, selon les exigences de la direction des programmes d'infrastructures ;

Adoptée à l'unanimité

2025-07-014

Protocole d'entente – projet circonflexe / vélos électriques

CONSIDÉRANT

la lettre de sélection du projet de vélos électriques par Loisirs Montérégie ;

Il est proposé par Mme Sophie Baril, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser la signature du protocole d'entente pour le versement de la subvention ;

Adoptée à l'unanimité

2025-07-015

Dossiers vente pour taxes, transfert à la MRC du Haut-Richelieu

CONSIDÉRANT

la date limite pour le paiement des dossiers de taxes en souffrances.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Sophie Baril :

De transférer les dossiers non régularisés à la M.R.C., pour le processus de vente pour taxes,

D'autoriser Jacques Lavallée, Maire comme enchérisseur pour représenter la Municipalité, et Fredy Serreyn, directeur général et trésorier comme substitut ;

Adoptée à l'unanimité

2025-07-016

Dépenses du mois de juin 2025 à être autorisées

CONSIDÉRANT

que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2025 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance.

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Nathalie Bonneville :

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de juin 2025. Les dépenses représentant un montant de 421 894.29 \$.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2025-07-017

Correspondance

2025-07-017.1

Centre d'Écoute Montérégie

CONSIDÉRANT

que le Centre Écoute Montérégie est un organisme communautaire qui offre des services d'écoute active, de soutien émotionnel, de référence et d'intervention ponctuelle aux personnes vivant des situations de détresse ou d'isolement;

CONSIDÉRANT

que cet organisme dessert l'ensemble de la population de la région, incluant les résidents de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les organismes qui œuvrent en santé mentale, en prévention du suicide et en soutien psychosocial;

CONSIDÉRANT que le Centre Écoute Montérégie a transmis une demande de soutien financier pour l'année 2025;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Martin Carrier :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois accorde un **soutien financier de cent dollars (100 \$)** au **Centre Écoute Montérégie** pour l'année 2025;

QUE ce montant soit versé à même le budget prévu pour les dons et subventions aux organismes communautaires;

QUE la présente résolution tiennne lieu de confirmation officielle à l'organisme bénéficiaire.

2025-07-018 **Varia**

2025-07-018.1 **Paiement à la Société de sauvetage du Québec pour la réalisation d'un plan de sauvetage – Jeu flottant**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois met à la disposition de la population un jeu flottant installé sur un plan d'eau municipal à des fins récréatives;

CONSIDÉRANT que la compagnie d'assurance de la Municipalité exige, pour fins de couverture, la production d'un plan de sauvetage spécifique en lien avec cette installation;

CONSIDÉRANT que la Société de sauvetage du Québec a été mandatée pour réaliser ledit plan de sauvetage, incluant les mesures de sécurité, les protocoles d'intervention, les équipements requis ainsi que les recommandations de formation du personnel;

CONSIDÉRANT que le coût pour la prestation de service est fixé à 1 700 \$;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, et appuyé par M. Martin Carrier :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois autorise le paiement d'un montant de 1 700 \$ à la Société de sauvetage du Québec pour la réalisation du plan de sauvetage relatif au jeu flottant, conformément aux exigences de l'assureur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu à cette fin;

QUE M. Jacques Lavallée, maire et M. Fredy Serreyn, directeur général soient autorisés à signer tout document requis pour l'exécution du présent mandat.

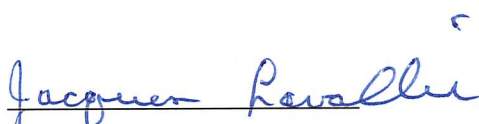
2025-07-019 **Période de questions**

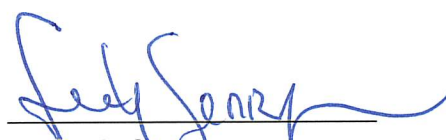
2025-07-020 **Fermeture de l'Assemblée**

Il est proposé par M. Martin Carrier, appuyé par M. Jacques Malouin :

La fermeture de l'Assemblée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité


M. Jacques Lavallée
Maire


M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier